

COUPE DE LA PROVINCE

- La coupe organisée par le C.P.N. est réservée aux dames et messieurs affiliés et actifs au sein d'un club. Les rencontres se disputent par équipes de 2 à 4 joueurs appartenant au même club sans restriction de classement des participants. Les noms des joueurs devront être communiqués avant la compétition au responsable de la coupe. A chaque tour, uniquement 2 des 4 disputeront les matches de simple. Le match de double peut être disputé par 2 des 4 joueurs quels qu'ils soient. Il est important de savoir à l'avance que les équipes qualifiées pour la finale francophone du 1 mai doivent impérativement, sous peine d'amende, participer à cette journée.
- Une dame ne peut être alignée dans la compétition messieurs.
- La coupe se joue suivant les règlements sportifs de la Fédération et elle sera attribuée au club de l'équipe victorieuse.
- La coupe se joue selon la formule « CORBILLON » en 4 sets gagnants **de 11 points**, les 2 joueurs visités qui jouent les simples étant désignés par les lettres A et B et les 2 joueurs visiteurs qui jouent les simples par les lettres X et Y. Ces lettres sont désignées par tirage au sort dans chaque équipe.

1^{er} simple : visité 1A - visiteur 1X

2^{ème} simple : visité 2B - visiteur 2Y

Double

3^{ème} simple : visité 1A - visiteur 2Y

4^{ème} simple : visité 2B - visiteur 1X

- Toutes les rencontres doivent être jouées sauf lors de la journée finale.
- Un club peut inscrire le nombre d'équipes qu'il désire, elles seront différenciées par lettre majuscule. Un joueur ou une joueuse ne peut être inscrite que dans une seule équipe.
- Chaque set débute avec l'handicap.
Les résultats ne seront pas repris sur les fiches individuelles. Le juge-arbitre indiquera sur la feuille de match les résultats avec handicap.
Pour le double, on additionnera les points d'handicap des 4 joueurs participant réellement au double. Ce nombre sera divisé par 4.
Si le reste du quotient est égal à 0, c'est ce quotient qui est attribué.
Si le reste du quotient est différent de 0, le quotient est arrondi à l'unité supérieure.
L'handicap de 1 point est donc possible.
- La date de clôture d'inscription des équipes est prévue lors de l'assemblée de début de saison. La semaine où les rencontres doivent se jouer sera annoncée dans le bulletin officiel de la province (généralement la quatrième semaine complète du mois).
- Un tirage au sort intégral et « dirigé » est réalisé en début de saison. Le résultat du tirage constitue un tableau par élimination. **En cas d'inscriptions impaires, seul le vainqueur de l'année précédente sera dispensé du 1^{er} tour.**
- **Une coupe de consolation sera organisée entre les perdants du 1^{er} tour pour les messieurs. Le tableau reprendra tous les perdants dans le même ordre que celui du tirage au sort initial. La coupe de consolation pour les dames ne concernera que les demi-finalistes perdantes.**

- Un deuxième tirage au sort intégral et « dirigé » sera réalisé après les deux premiers tours pour constituer deux nouveaux tableaux (comme un tableau de tournoi). Pour la journée finale, le tirage aura lieu sur place.
- « Dirigé » signifie que les équipes d'un même club sont réparties dans le tableau de manière telle qu'elles se rencontrent le plus tard possible et que les premiers tours de la compétition seront régionalisés
- Au premier tour, l'équipe qui se trouve dans la partie supérieure du tableau sera l'équipe « visitée ». A partir du deuxième tour, l'équipe qui a été « visiteuse » au tour précédent devient « visitée ». Si au tour précédent, les deux équipes ont été « visitées » ou les deux « visiteuses », c'est l'équipe qui se trouve dans la partie la plus haute du tableau qui devient « visitée ». A partir du deuxième tour, lors de la parution des résultats dans le bulletin officiel, l'équipe « visitée » sera soulignée dans le tableau.
- Lors de l'inscription, chaque club devra indiquer le jour choisi pour chacune de ses équipes à domicile.
- Ces jours seront le lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi en Messieurs et le lundi, mardi, mercredi ou jeudi en Dames.
- Ce choix impose aux visiteurs la date de la rencontre.
- Toutes les rencontres se dérouleront à **20 heures**.
- Toutefois, avec l'accord des deux clubs concernés et information préalable au responsable de la coupe, un match pourra être déplacé à condition qu'il se déroule le vendredi de la semaine imposée au plus tard.
- Le responsable de la coupe ainsi que la commission sont désignés par le C.P.N. pour la durée d'une saison (voir annuaire)
- Les feuilles d'arbitrage correctement et complètement remplies avec écriture lisible seront envoyées pour le mardi suivant la rencontre au responsable de la coupe afin d'assurer une publication rapide des résultats et ainsi permettre à chaque qualifié de connaître son futur adversaire. Le non-respect de cet article sera passible d'amendes au même tarif que prévu pour l'interclubs.
- Le droit d'inscription par équipe est fixé par le C.P.N. et le montant doit être versé au C.C.P. 000-0705742-67 du T.T. C.P.N..
- **Les ½ et finale de la coupe ainsi que de la coupe de consolation Messieurs et la finale de la coupe et de la coupe de consolation Dames seront disputées dans un local qui sera désigné par le C.P.N.. L'horaire de ces rencontres sera communiqué en temps utile au club concerné. 12 équipes seront donc qualifiées pour la journée finale (8 messieurs & 4 dames).**
- Dans la mesure des possibilités financières, il sera ou non attribué des prix à chaque journée finale pour la coupe et la coupe de consolation. Les prix des qualifiés pour la coupe de l'AF seront remis le 1^{er} mai lors de cette journée uniquement aux équipes présentes.
- La coupe sera remise lors du souper des champions au club de l'équipe victorieuse qui en aura la garde pendant toute la saison. Elle sera acquise définitivement par le club qui l'aura gagnée trois fois consécutivement ou cinq fois non consécutivement.
- Le responsable de la coupe est compétent pour trancher toutes contestations ou litiges éventuels ainsi que les différents points non prévus au présent règlement. Ses décisions seront sans appel.